



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Déclaration d'ouverture au public d'un monument historique ou d'accessibilité d'un bien labellisé par la Fondation du patrimoine pour l'année 2023 - 2024

*Articles 156 et 795A du code général des impôts, articles 41 et 41 bis de l'annexe III et articles 17 ter et 17 quinque de l'annexe IV à ce code.*

À déposer avant le 15 mars 2023 :

- au service des impôts des particuliers (SIP) dont dépend la résidence principale du propriétaire (ou de l'un des titulaires de droits réels lorsque le droit de propriété est démembré);
- au SIP de la résidence principale de l'indivisaire déclarant, lorsque le bien est détenu en indivision;
- au SIP de la résidence principale de l'associé déclarant, lorsque le bien est détenu par une société civile immobilière (SCI).

### PROPRIÉTAIRES DU MONUMENT OU DU BIEN

**PERSONNES PHYSIQUES** (en cas d'indivision de plus de deux personnes, mentionnez l'identité des autres indivisaires sur papier libre)

1. Nom, prénom

Date et lieu de naissance

Numéro fiscal

2. Nom, prénom

Date et lieu de naissance

Numéro fiscal

### PERSONNE MORALE (SCI)

Dénomination sociale

Numéro SIRET

### COORDONNÉES DU DÉCLARANT

Après réception de la déclaration, le service des impôts des particuliers adressera une copie au déclarant avec cachet du service ;  
merci d'indiquer les coordonnées de la personne à qui adresser cette copie.

Nom et adresse

Courriel

Téléphone

(en cas de démembrement de propriété, d'indivision ou de SCI, le destinataire du récépissé devra en adresser copie aux autres personnes qui pourront avoir à en justifier.)

### INFORMATIONS SUR LE MONUMENT OU LE BIEN

Nom du monument ou du bien

Adresse, n° et voie, code postal, commune

Références cadastrales

Monnaie de la Charlerie

3490 route de la Ley  
61700 - Domfront en Poiraie

Domfront en Poiraie

Fond de 201 ZT 01

Parcellaire 25, 31, 36, 43, 44, 45, 47 et 48 vétérinaire

## CONDITIONS D'OUVERTURE OU D'ACCESSIBILITÉ CHOISIES

Durée minimale d'ouverture ou d'accessibilité

- Cinquante jours par an, dont vingt-cinq jours non ouvrables, d'avril à septembre
- Quarante jours pendant les mois de juillet, août et septembre
- Autre  
*(dans monuments sous convention prévue par l'article 795 A du CGI en cours n'ayant pas fait l'objet d'un évenement à compter du 19 février 2023).*

Réduction de cette durée minimale

Permise en cas de conventions organisant des visites avec des groupes dans une limite de dix jours par année civile (CGI art. N° art. 17 ter). Joindre les conventions. NB : cette réduction n'est pas permise à l'égard des monuments sous convention prévue par l'article 795 A du CGI en cours n'ayant pas fait l'objet d'un évenement à compter du 19 février 2023.

- Oui       Non

Permise en cas de mises à disposition consenties pour des manifestations ouvertes au public, à caractère culturel et éducatif (7 de l'art. 3 de la convention type prévue par l'art. 795 A du CGI).

- Oui       Non

Dates d'ouverture ou d'accèsibilité au public

Tout au long de l'année.

Nombre total de jours d'ouverture ou d'accèsibilité

366      dont jours non ouvrables 0

Heures d'ouverture

Un jour d'ouverture ou d'accèsibilité doit permettre l'accès effectif du public pendant au moins six heures, fractionnées en deux demi-journées.

De 9h à midi et de 14h à 18h.

Zones ouvertes ou accessibles au public

En cas de travaux indispensables de l'intérêt historique, artistique ou culturel réalisés à l'intérieur des immeubles labellisés Bâtiment habitable, préciser si ces travaux sont soit accessibles dans les conditions sus-évoquées, soit visibles

Les travaux sont accessibles si les visites sont encadrées par l'association "Le SiVAM".

## TARIFS DES VISITES

INDIVIDUEL

GROUPES

ENFANTS

FAMILLES

AUTRES

3€

Visites guidées : être et gratuit tout au long de l'année.

Visites individuelles payantes, par groupes et sur RV :  
1/2 ou 15/8

## SUPPORTS DE COMMUNICATION UTILISÉS POUR L'INFORMATION DU PUBLIC

- Office de tourisme du lieu de situation du bien  
 Comité départemental du tourisme du département  
 Site internet : [www.lorraine.fr/pays/moselle](http://www.lorraine.fr/pays/moselle)  
 Autres

## SIGNATURE DU DÉCLARANT

Date et signature.

13/1/24



## RÉCÉPISSÉ DE L'ADMINISTRATION

Partie réservée à l'administration. Date et cachet.

22/01/2024

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP PARIS 16<sup>e</sup> NORD  
PÔLE EXPERTISE  
12 rue George Sand  
75796 Paris cedex 16